



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue par vidéoconférence à Gatineau, le mercredi 24 mars 2021 à 9 h 30 à laquelle sont présents, monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin, messieurs les conseillers Cédric Tessier, président, Gilles Chagnon, Pierre Lanthier et madame la conseillère Renée Amyot formant quorum du comité.

Monsieur le conseiller Cédric Tessier, président du comité exécutif, préside la séance.

Sont également présents, mesdames et messieurs André Turgeon, directeur général adjoint, Andrée Loyer, directrice exécutive et M^e Geneviève Leduc, greffière, ainsi que Catherine Bellemare, Jean Boileau, Mike Duggan, Jean-François LeBlanc, Jean Lessard, Yvan Moreau, Myriam Nadeau, Marc Phaneuf, Patrick Robert-Meunier et Isabelle Sabourin.

CE-2021-181

AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS - SANS IMPACT BUDGÉTAIRE - CITEK - PROGRAMME DE RÉFECTION DU RÉSEAU ROUTIER 2019-2020, MÉGA-MANDAT, PHASE 2 – LOT 2 - DISTRICTS ÉLECTORAUX DU MANOIR-DES-TREMBLES-VAL-TÉTREAU ET DE LIMBOUR - JOCELYN BLONDIN ET RENÉE AMYOT

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2018-822 du 7 novembre 2018, adjugeait un contrat à la firme d'ingénieurs-conseils CITEK, pour la préparation de plans et devis, incluant la surveillance des travaux avec résidence, pour les projets du lot 2 du programme de réfection du réseau routier 2019–2020, méga-mandat, phase 2, pour un montant total approximatif de 250 645,50 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2019-440 du 26 juin 2019, autorisait à la firme d'ingénieurs-conseils CITEK, un ajustement de coût pour des honoraires professionnels supplémentaires d'un montant de 31 425,85 \$ incluant les taxes, pour les projets du lot 2 du programme de réfection du réseau routier 2019-2020, méga-mandat, phase 2, portant ainsi le coût total du mandat de services professionnels à 282 071,35 \$, incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE la délégation de pouvoir numéro 170059 a déjà été approuvée pour un montant de 17 234,26 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE la firme d'ingénieurs-conseils CITEK a déposé une demande d'honoraires professionnels supplémentaires au montant de 47 250,28 \$ incluant les taxes, pour assurer les services professionnels supplémentaires de surveillance pour les projets du lot 2 du Programme de réfection du réseau routier 2019–2020, méga-mandat, phase 2;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, une résolution du comité exécutif est nécessaire puisque le montant cumulatif des honoraires supplémentaires excède la limite de 10 % prévue au règlement;

CONSIDÉRANT QU'après vérification, le Service des infrastructures recommande l'approbation des honoraires supplémentaires :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- entérine la délégation de pouvoir numéro 170059 pour un montant de 17 234,26 \$ incluant les taxes;
- autorise l'ajustement du coût des honoraires professionnels supplémentaires encourus au montant de 47 250,28 \$ incluant les taxes, à la firme d'ingénieurs-conseils CITEK, et ce, sans impact budgétaire, dans le cadre du mandat de préparation des plans et devis, incluant la surveillance des travaux avec résidence, pour les projets du lot 2 du programme de réfection du réseau routier 2019-2020, méga-mandat. phase 2, portant ainsi le cumulatif des ajustements à approuver à 64 484,54 \$ incluant les taxes.

Le coût total révisé du contrat, suite à cet ajustement, s'élève à un montant de 346 555,89 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-16003-035-86033	25 816,82 \$	Honoraires professionnels - Projets routiers, d'aqueduc et d'égouts - 16-3111 - Réfection du boulevard de la Cité-des-Jeunes
18-16003-034-86034	813,65 \$	Honoraires professionnels - Projets routiers, d'aqueduc et d'égouts - 16-3110 - Réfection de la rue d'Orsonnens
18-16003-032-86035	6 036,78 \$	Honoraires professionnels - Projets routiers, d'aqueduc et d'égouts - 16-3108 - Réfection du boulevard Labrosse
18-14013-028-86036	10 478,54 \$	Honoraires professionnels - Projets d'infrastructures - 15-3084 - Rue de Cannes, entre le chemin Lebaudy et le boulevard de La Vérendrye
04-13493	2 054,81 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	2 049,68 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 19 mars 2021.

Adoptée

CE-2021-182

AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛT DE LA SOUMISSION 2020 SP 125 - SANS IMPACT BUDGÉTAIRE - RÉAMÉNAGEMENT DES PARCS GÉNÉREUX, OISEAUX-BLEU, BLAINVILLE, DES SŒURS-MARISTES ET BEAUMONT - LOT 2 - DISTRICTS ÉLECTORAUX DU VERSANT, DE BELLEVUE, DE L'ORÉE-DU-PARC, DE LUCERNE ET DU CARREFOUR-DE-L'HÔPITAL - DANIEL CHAMPAGNE, PIERRE LANTHIER, ISABELLE N. MIRON, GILLES CHAGNON ET GILLES CARPENTIER

CONSIDÉRANT QUE ce comité, à la suite de l'appel d'offres numéro 2020 SP 125, a adjugé, par sa résolution numéro CE-2020-390 du 23 juin 2020, deux contrats (lot 1 et lot 2) à la firme Paysagiste Envert et Fils pour effectuer les travaux de réaménagement de divers parcs de la Ville. Le montant total pour effectuer les travaux du lot 2 pour les parcs des Sœurs-Maristes et Beaumont est de 173 216,74 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE des travaux supplémentaires au contrat initial du parc Beaumont, soit l'ajout d'un fossé drainant, d'un bassin de rétention nécessaire au drainage du site et d'une clôture de sécurité pendant la période des travaux ont été jugés nécessaires pour répondre aux conditions de site, et ce, pour un montant total de 26 182,81 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QU'un montant de 16 455,59 \$ incluant les taxes, a été autorisé par la délégation de pouvoir numéro 173510;

CONSIDÉRANT QU'un montant de 862,31 \$ incluant les taxes a été autorisé par la délégation de pouvoir numéro 173793;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, une résolution du comité exécutif est nécessaire puisque le montant cumulatif excède la limite de 10 % prévue au règlement;

CONSIDÉRANT QU'après vérification, le Service des infrastructures recommande le montant de 8 864,91 \$ incluant les taxes, représentant l'ajustement final relié aux travaux supplémentaires :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- entérine la délégation de pouvoir numéro 173510 d'un montant de 16 455,59 \$ incluant les taxes;
- entérine la délégation de pouvoir numéro 173793 d'un montant de 862,31 \$ incluant les taxes, pour la fourniture et l'installation d'une clôture de sécurité;
- autorise le montant de 8 864,91 \$ incluant les taxes, relié aux travaux supplémentaires nécessaires au réaménagement du parc Beaumont, portant ainsi le montant total de l'ajustement à 26 182,81 \$ incluant les taxes, et ce, sans impact budgétaire.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-19008-022-86037	8 094,85 \$	Plan d'investissements communautaires (PIC) - 202018-3111 - Parc Beaumont - Aménagement
04-13493	385,51 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	384,55 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 19 mars 2021.

Adoptée

CE-2021-183

AUTORISER L'AJUSTEMENT AU MANDAT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS - SANS IMPACT BUDGÉTAIRE - TETRA TECH QI INC. - PROGRAMME DE RÉFECTION DE LA STATION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES DU SECTEUR DE GATINEAU - CONCEPTION LOT 4 - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - JEAN LESSARD

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2018-571 du 4 juillet 2018, adjugeait un contrat à la firme Tetra Tech QI inc. au montant de 1 512 726,08 \$ incluant les taxes, pour la prestation de services professionnels d'ingénieurs-conseils requis dans le cadre du lot 4 de construction du PRÉSTEP;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2019-881 du 4 décembre 2019, rejetait la seule soumission conforme reçue pour la réalisation des travaux du lot 4, car elle excédait les disponibilités budgétaires;

CONSIDÉRANT QUE la Division de l'approvisionnement est retournée en appel d'offres en fractionnant les travaux du lot 4 en deux lots distincts, soit le lot 4A pour la mécanique de procédé et le lot 4B pour la mécanique de bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE les lots 4A et 4B ont fait l'objet d'octroi de contrats en 2020, par les résolutions numéros CE-2020-133 du 25 février 2020 et CE-2020-692 du 4 novembre 2020, à deux entrepreneurs distincts et que la somme de la valeur de ces contrats est de 21,2 M\$ incluant les taxes, inférieure à la valeur de la soumission rejetée dans le cadre de l'appel d'offres du lot 4;

CONSIDÉRANT QUE le fractionnement du lot 4 en deux lots de travaux distincts a entraîné des services professionnels supplémentaires pour la modification des documents d'appel d'offres et le support administratif et technique lors des appels d'offres additionnels;

CONSIDÉRANT QUE le fractionnement du lot 4 en deux lots de travaux distincts a généré une prolongation de la durée des travaux entraînant des honoraires professionnels supplémentaires pour des services de surveillance chantier non prévus au mandat initial de Tetra Tech Qi inc. ;

CONSIDÉRANT QU'au terme d'un processus de négociation entre la Ville et Tetra Tech Qi inc., la recevabilité d'honoraires professionnels supplémentaires a été reconnue pour l'augmentation de la charge de travail relative à des modifications apportées aux projets en période de conception, par une prolongation de la durée des travaux due au fractionnement du lot 4 en deux lots distincts ainsi qu'au dédoublement de certains services professionnels pour la surveillance de deux contrats de construction distincts qui devront être gérés simultanément pour une certaine période;

CONSIDÉRANT QUE le Service des infrastructures estime qu'il a été avantageux de scinder en deux lots distincts les travaux du lot 4;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, une résolution du comité exécutif est nécessaire puisque le montant supplémentaire excède la limite de 200 000 \$ prévue au règlement :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- entérine les délégations de pouvoir numéros 166039, 167364 et 173743 pour un montant total de 78 172,95 \$ incluant les taxes pour les honoraires encourus pour la préparation des documents d'appels d'offres des lots 4A et 4B, et le support administratif et technique lors des appels d'offres additionnels;
- autorise l'ajustement des honoraires supplémentaires au montant de 411 663,39 \$ incluant les taxes, à la firme Tetra Tech QI inc. pour les services professionnels supplémentaires rendus en période de conception, la surveillance chantier de travaux de plus longue durée, et l'augmentation de la charge de travail inhérente à la surveillance bureau de deux lots de construction distinct, et ce, sans impact budgétaire.

Le coût total de ce mandat ajusté représente un montant de 2 002 562,42 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30843-123-86038	375 903,54 \$	Honoraires professionnels - Travaux d'infrastructures, d'eau potable et d'assainissement des eaux - TECQ - 15-5101 -PRESTEP - Lot 4 - Travaux
04-13493	17 902,30 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	17 857,55 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 19 mars 2021.

Adoptée

CE-2021-184

AUTORISER L'AJUSTEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - SANS IMPACT BUDGÉTAIRE - CIMA+, S.E.N.C. - PROJET DE RÉFECTION DES SERVICES MUNICIPAUX DE LA RUE NOTRE-DAME, À PARTIR DU BOULEVARD LABROSSE JUSQU'AU BOULEVARD MALONEY EST - DISTRICTS ÉLECTORAUX DU LAC-BEAUCHAMP ET DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - JEAN-FRANÇOIS LEBLANC ET JEAN LESSARD

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2017-342 du 26 avril 2017, adjugeait un contrat à la firme CIMA+, s.e.n.c. pour les services professionnels d'ingénierie pour le projet de réfection des services municipaux de la rue Notre-Dame, à partir du boulevard Labrosse jusqu'au boulevard Maloney Est, pour un montant total approximatif de 776 506,66 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE les délégations de pouvoir numéros 150029, 157977, 159819, 161241, 162501 et 164664 ont déjà été approuvées pour un montant de 75 872,00 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE la firme CIMA+, s.e.n.c. a soumis des demandes d'honoraires professionnels supplémentaires en lien avec des activités de conception d'un montant de 179 057,47 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE le montant total de l'ajustement dépasse la limite autorisée par le Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation du pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, soit 10 %, dans le présent cas;

CONSIDÉRANT QU'après vérifications, le Service des infrastructures recommande l'approbation des services supplémentaire pour les honoraires professionnels de la firme CIMA+, s.e.n.c. pour un montant de 179 057,47 \$ incluant les taxes :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- entérine les délégations de pouvoir numéros 150029, 157977, 159819, 161241, 162501 et 164664 d'un montant total de 75 872,00 \$ incluant les taxes, pour la réalisation d'activités de conception supplémentaires;
- autorise l'ajustement des honoraires professionnels supplémentaires encourus au montant de 179 057,47 \$ incluant les taxes, à la firme CIMA+, s.e.n.c., et ce, sans impact budgétaire, dans le cadre du projet de réfection des services municipaux de la rue Notre-Dame, du boulevard Labrosse au boulevard Maloney Est, portant ainsi le cumulatif des ajustements à approuver à 254 929,47 \$ incluant les taxes.

Le coût total révisé du contrat, suite à cet ajustement, s'élève à un montant de 1 031 436,13 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-16001-019-86039	40 000,00 \$	Fonds dédiés aux infrastructures - 16-3088 -Honoraires professionnels - Rue Notre-Dame
06-30828-118-86040	104 850,35 \$	Aqueduc, égouts, sentiers cyclables, ponts et trottoirs - 16-3088 - Honoraires professionnels -Rue Notre-Dame
18-17004-027-86041	18 652,98 \$	Fonds dédiés aux infrastructures - 16-3088 - Honoraires professionnels - Rue Notre-Dame
04-13493	7 786,80 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	7 767,34 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 19 mars 2021.

Adoptée

CE-2021-185

SOUSSION 2019 SP 002 - RÉFECTION DES SERVICES MUNICIPAUX DE LA RUE NOTRE-DAME - PHASE 2 - DE LA RUE DES SABLES AU BOULEVARD MALONEY EST - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - JEAN LESSARD

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Les Constructions B.G.P. (9900667 Canada inc.), 139, avenue Gatineau, Gatineau, Québec, J8T 4J7, pour la phase 2 des travaux de réfection des services municipaux de la rue Notre-Dame, de la rue des Sables au boulevard Maloney Est, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant approximatif de 3 408 491,94 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 15 février 2021, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-20011-303-86042	311 240,74 \$	Fonds dédiés aux infrastructures - (ing-13-007) - 17-3087 - Notre-Dame, phase 2 - Aqueduc
06-30831-001-86043	306 600,00 \$	Ajout de bordures et trottoirs - Rue Notre-Dame - 17-3087
18-17004-040-86044	314 482,00 \$	Fonds dédiés aux infrastructures - 17-3087 - Notre-Dame, phase 2 - Pavage
18-18010-228-86045	935 121,72 \$	Fonds dédiés aux infrastructures - 17-3087 - Notre-Dame, phase 2 - Pavage
18-18010-229-86046	360 644,00 \$	Fonds dédiés aux infrastructures - 17-3087 - Notre-Dame, phase 2 - Égouts
18-20011-302-86047	884 318,97 \$	Fonds dédiés aux infrastructures - ING-13-007 - 17-3087 - Notre-Dame, phase 2 - Égouts
04-13493	148 227,53 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	147 856,98 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 19 mars 2021.

Adoptée

CE-2021-186

SOUSSION 2020 SP 066 - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - MISE À NIVEAU DES POSTES DE POMPAGE BEAULAC, MAIN ET SAINT-RENÉ / LA BLANCHE - SERVICE DES INFRASTRUCTURES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- adjuge un contrat à la firme Les Services EXP inc., 920, boulevard Saint-Joseph, bureau 105, Gatineau, Québec, J8Z 1S9, pour la prestation de services professionnels d'ingénieurs-conseils afin de réaliser le projet de mise à niveau des postes de pompage Beaulac, Main et Saint-René / La Blanche dans les secteurs d'Aylmer et de Gatineau, pour un montant total approximatif de 511 735,33 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 17 décembre 2020, et ce, comme étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée;
- autorise la firme Les Services EXP inc., à présenter pour approbation, tous les documents se rapportant au projet de mise à niveau des postes de pompage Beaulac, Main et Saint-René / La Blanche dans les secteurs d'Aylmer et de Gatineau, aux autorités compétentes en la matière;
- autorise la firme Les Services EXP inc., à compléter et à présenter au nom de la Ville de Gatineau pour approbation par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques une (ou des) demande(s) d'autorisation pour réaliser le (ou les) projet(s) assujetti(s) aux articles 22 et/ou 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*;
- autorise la firme Les Services EXP inc., à soumettre toute demande d'autorisation ainsi que tous les documents requis se rapportant à ces travaux aux autorités compétentes en la matière, si la situation est rendue nécessaire, et à présenter tout engagement en lien avec les demandes d'autorisation requises pour le projet de mise à niveau des postes de pompage Beaulac, Main et Saint-René / La Blanche dans les secteurs d'Aylmer et de Gatineau;
- confirme son engagement à transmettre aux autorités compétentes, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux réalisés avec les autorisations accordées.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30843-101-86048	159 212,65 \$	Honoraires professionnels - Travaux d'infrastructures, d'eau potable et d'assainissement des eaux - TECQ - 18-1002 - Travaux poste Beaulac
06-30843-102-86049	151 251,45 \$	Honoraires professionnels - Travaux d'infrastructures, d'eau potable et d'assainissement des eaux - TECQ - 15-1015 - Travaux poste Viaduc-Main
06-30843-117-86050	156 818,46 \$	Honoraires professionnels - Travaux d'infrastructures, d'eau potable et d'assainissement des eaux - TECQ - 15-1025 - Travaux poste St-René-La Blanche
04-13493	22 254,20 \$	TPS à recevoir Ristourne
04-13593	22 198,57 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 19 mars 2021.

Adoptée

CE-2021-187*

NOUVEAU BAIL - LOCATION D'UN LOCAL COMMERCIAL À DES FINS DE RESTAURANT, AU PAVILLON ROBERT MIDDLEMISS, 1, RUE PRINCIPALE - ENTRE LA VILLE DE GATINEAU ET 11820826 CANADA INC. - DISTRICT ÉLECTORAL D'AYLMER - AUDREY BUREAU

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau souhaite louer un local d'une superficie locative d'environ 219 m², pour installer un restaurant, situé à la marina d'Aylmer, au rez-de-chaussée du nouveau pavillon principal d'accueil appelé « Pavillon Robert Middlemiss » et qui portera l'adresse suivante : 1, rue Principale, unité 1, Gatineau, Québec, J9H 7J3;

CONSIDÉRANT QUE le nouveau pavillon, construit et terminé en 2020, remplace l'ancien pavillon, complètement démoli, se situe sur l'ancien lot 2 884 820 et sur une partie de l'ancien lot 2 884 884 du cadastre du Québec et que les lots ont été remplacés par le lot 6 318 078 (comprenant la superficie du nouveau pavillon, le présent local à louer et la terrasse extérieure) et par le lot 6 318 079 pour le stationnement;

CONSIDÉRANT QUE de janvier à mai 2020, le local a été offert en location par appel d'offres publiques, mais qu'aucune offre de location n'a été reçue en raison de l'incertitude causée par la pandémie;

CONSIDÉRANT QUE pendant l'été, et ce, jusqu'à l'automne 2020, au moins huit personnes ont manifesté de l'intérêt à louer le local;

CONSIDÉRANT QUE suite à un processus de négociation de gré à gré avec les locataires potentiels, la Ville de Gatineau a retenu la meilleure offre provenant de 11 820 826 Canada inc., ayant son siège social au 46, rue René-Thérien, Gatineau, Québec, J9H 4G2, et représentée par madame Armine Boubane;

CONSIDÉRANT QUE tous les services municipaux concernés de la Ville de Gatineau ont été consultés et sont favorables à la présente résolution, incluant le centre de services du secteur d'Aylmer :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'autoriser :

- la Ville de Gatineau à louer au locataire 11820826 Canada inc., aux termes d'un bail commercial, un local d'une superficie locative d'environ 219 m², pour installer un restaurant, situé à la marina d'Aylmer, au rez-de-chaussée du nouveau pavillon principal d'accueil appelé Pavillon Robert Middlemiss;
- la Ville de Gatineau à signer le bail commercial entre les parties et qui comprendra les principales conditions suivantes :
 - la durée du bail est de cinq ans, du 1^{er} juin 2021 au 31 mai 2026;
 - une option de renouvellement d'une durée supplémentaire de cinq ans est prévue;
 - le loyer annuel semi-brut sera de 52 000 \$ plus les taxes applicables;
 - à compter du 1^{er} juin 2022, le loyer annuel semi-brut de 52 000 \$ sera majoré en fonction du pourcentage de l'augmentation de l'IPC pour la région d'Ottawa-Gatineau, publié par Statistique Canada pour les 12 derniers mois s'étant terminés le 31 décembre 2021. Le loyer majoré ou indexé sera lui-même indexé à nouveau, de la même manière et selon le même calcul, à chacune des années subséquentes du bail ainsi que pour toute période de prolongation ou renouvellement du bail, jusqu'à l'échéance du terme du bail;
 - le loyer annuel semi-brut de 52 000 \$ inclut les frais communs fixes de l'immeuble et du déneigement. En sus de ce loyer, le locataire paiera lui-même les frais d'électricité, de chauffage, d'air climatisé et de gaz naturel, dans les lieux loués (estimés ±14 000 \$/an) ainsi que les taxes municipales et scolaires des lieux loués (estimés ±16 000 \$/an);
 - le locataire aura droit à l'occupation du local à compter de la date de signature du bail;

- le locataire a cinq mois à compter de la date de signature par la Ville de Gatineau du bail pour aménager son local et ouvrir le restaurant;
 - le locataire aura l'utilisation exclusive de la terrasse extérieure;
 - l'exploitation du nouveau restaurant sera sur une base annuelle, mais celui-ci aura l'option de fermer, exceptionnellement, entre le 15 novembre 2021 et le 15 avril 2022;
- le Service des biens immobiliers à effectuer la gestion en bonne et due forme du présent bail en s'assurant du respect des termes et conditions du bail annexé à la présente résolution;
 - les Services juridiques de la Ville de Gatineau et ses procureurs, à émettre un avis de défaut et à entreprendre toute procédure juridique nécessaire au respect du présent bail, incluant la constatation du défaut, l'avis de résiliation, la constatation de la résiliation du bail par le tribunal et l'expulsion du locataire des lieux, ainsi que la récupération des sommes dues à la Ville advenant que le locataire omette ou néglige de se conformer aux termes et conditions du bail annexé à la présente résolution suite à l'avis de défaut ou une récidive.
 - le trésorier à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence la greffière adjointe ou l'assistante-greffière sont autorisés à signer les documents aux fins des présentes.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2021-188

PÉRIODE OPTIONNELLE - SOUMISSION 2017 SP 223 - FOURNITURE DE SERVICE MÉCANIQUE DE MACHINE FIXE, FRIGORISTE, PLOMBIER ET TECHNICIEN DE GAZ - SERVICES DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE les firmes suivantes se sont vu adjuger un contrat :

Numéro du CE lors de l'adjudication	Numéro du CE lors de l'exercice d'année optionnelle	Fournisseur	Description	Montant période optionnelle (taxes incluses) et sujet à l'indexation	Période visée	Autre option de renouvellement
CE-2018-457	- - -	Combustion R.P. -et- Av-Tech inc.	2017 SP 223 - Fourniture de service mécanique de machine fixe, frigoriste, plombier et technicien de gaz	334 907,71 \$	21 juin 2021 au 20 juin 2022	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

CONSIDÉRANT QUE les prix soumis par les firmes précitées sont valides et que deux années optionnelles d'une année étaient prévues au contrat;

CONSIDÉRANT QUE les Services des travaux publics et de l'environnement désirent se prévaloir de la première période optionnelle prévue au contrat :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise les Services des travaux publics et de l'environnement à se prévaloir de la première année optionnelle prévue au contrat, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et les soumissions déposées le 12 mars 2018.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires des différents services, jusqu'à concurrence des fonds disponibles.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget de l'année 2022, les sommes nécessaires pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 19 mars 2021.

Adoptée

CE-2021-189

APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 8 - ACCEPTATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 9 - LA LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 8 AINSI QUE LA LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 8

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 8, accepte le dépôt des listes des pièces de comptes à payer PD numéro 9, la liste des réquisitions numéro 8 ainsi que la liste des embauches numéro 8 :

Numéros des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PA numéro 8	Pièces de comptes à payer	2 445,15 \$	1 ^{er} au 5 mars 2021
Liste PD numéro 9	Pièces de comptes à payer	581 347,23 \$	1 ^{er} au 5 mars 2021
Liste des réquisitions numéro 8	Pièces de comptes à payer	5 376,49 \$	1 ^{er} au 5 mars 2021
Liste des embauches numéro 8	Embauche du personnel temporaire	465 041,49 \$	21 au 27 février 2021

Un certificat du trésorier a été émis le 19 mars 2021.

Adoptée

CE-2021-190

SOUMISSION 2021 SP 010 - FOURNITURE ET LIVRAISON DE PAPIER POUR PHOTOCOPIEURS ET IMPRIMANTES - SERVICE DES FINANCES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge des contrats à la firme Spicers Canada ULC, 1250, place Humber, Ottawa, Ontario, K1B 3W3, pour la fourniture et la livraison de papier pour photocopieurs et imprimantes selon les sections 1 et 2, sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif de 138 442,66 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 25 février 2021, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme pour les deux sections.

Le contrat sera d'une durée d'une année et prendra effet à compter du 1^{er} avril 2021. Les prix demeureront fixes et fermes pour la durée du contrat.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires des différents services, jusqu'à concurrence des fonds disponibles.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget 2022, les sommes nécessaires pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 19 mars 2021.

Adoptée

CE-2021-191

ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-09 POUR UN MONTANT TOTALDE 305 400,97 \$ POUR LA PÉRIODE DU 25 FÉVRIER AU 3 MARS 2021

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste de commandes C-09 d'un montant de 305 400, 97 \$ pour la période du 25 février au 3 mars 2021.

Un certificat du trésorier a été émis le 19 mars 2021.

Adoptée

CE-2021-192

SUBVENTION DE 6 000 \$ - DÉVELOPPEMENT DE PROJETS DU PARC DE LA FERME-DALTON - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE – JEAN LESSARD

CONSIDÉRANT QUE la Corporation d'aménagement de la Rivière-Blanche de Gatineau inc. (CARB), a fait une demande de financement pour les projets de développement du Parc de la Ferme-Dalton;

CONSIDÉRANT QUE les projets de développement du Parc de la Ferme-Dalton envisagés pour l'année 2021, visent à apporter des modifications aux jardins communautaires qui pourraient desservir une clientèle plus variée, mettre en place des changements pour contrer la COVID-19 lors des activités de tire sur neige et offrir une programmation plus variée;

CONSIDÉRANT QUE monsieur le conseiller Jean Lessard désire subventionner ce projet à même son budget discrétionnaire;

CONSIDÉRANT QUE le soutien accordé par l'élu est de plus de 5 000 \$ et que selon le règlement numéro 816-2017, cette subvention doit être approuvée par le comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 6 000 \$ à l'ordre de la Corporation d'aménagement de la Rivière-Blanche de Gatineau inc, 199 montée Dalton, Gatineau, Québec, J8R 0B3, à titre de subvention.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79946-972	6 000 \$	Monsieur le conseiller Jean Lessard - District électoral de la Rivière-Blanche Aménagement - Subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-79946-692	1 530 \$		Monsieur le conseiller Jean Lessard - District électoral de la Rivière-Blanche - Aménagement - Équipement non-capitalisable
02-79946-972		1 530 \$	Monsieur le conseiller Jean Lessard - District électoral de la Rivière-Blanche - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 19 mars 2021.

Adoptée

CE-2021-193

SUBVENTION DE 8 300 \$ - SOUTIEN POUR LE CONSEIL DES ARTS D'AYLMER - LES ARTS SUR LES TROTTOIRS - DISTRICT ÉLECTORAL D'AYLMER - AUDREY BUREAU

CONSIDÉRANT QUE le Conseil des Arts d'Aylmer, organisme à but non lucratif, a fait une demande de subvention pour son activité « Les Arts sur les trottoirs »;

CONSIDÉRANT QUE madame la conseillère Audrey Bureau désire subventionner cette activité à même son budget discrétionnaire;

CONSIDÉRANT QUE le soutien financier accordé par l'élue est de 8 300 \$, et que selon le règlement numéro 816-2017, cette subvention doit être approuvée par le comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 8 300 \$ à l'ordre du Conseil des Arts d'Aylmer, C.P. 224, Succursale d'Aylmer, Gatineau, Québec J9H 5E5, à titre de subvention pour l'activité des Arts sur les trottoirs.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79931-972	8 300 \$	Madame la conseillère Audrey Bureau - District électoral d'Aylmer - Aménagement - Subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-79931-692	3 280\$		Madame la conseillère Audrey Bureau - District électoral d'Aylmer - Aménagement - Équipement non-capitalisable
02-79931-972		3 280\$	Madame la conseillère Audrey Bureau - District électoral d'Aylmer - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 19 mars 2021.

Adoptée

CE-2021-194

SOUMISSION 2021 AI 014 - CONTRAT DE GRÉ À GRÉ - SERVICES PROFESSIONNELS - ÉLECTIONS 2021 - SERVICE DU GREFFE

CONSIDÉRANT QUE la Division de l'approvisionnement du Service des finances a publié le 9 février 2021, au système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec, un avis d'intention d'accorder un contrat de gré à gré au fournisseur identifié dit « unique » en vertu de l'article 573.3 al.1 (2) de la *Loi sur les cités et villes* (chapitre C-19);

CONSIDÉRANT QUE suite aux recherches et vérifications effectuées, le fournisseur Innovision+ inc. était le seul en mesure de répondre aux exigences spécifiées;

CONSIDÉRANT QUE dans ce contexte, la Ville de Gatineau avait l'obligation de vérifier qu'un seul fournisseur répondait aux exigences techniques et qu'il n'existait pas de solution de rechange pouvant garantir la prestation de services professionnels visant les élections 2021, conformément aux besoins précis de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE suivant cet avis d'intention, aucun fournisseur ne s'est manifesté :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Innovision+ inc., 1963, rue Frank-Carrel, suite 200, Québec, Québec, G1N 2E6, pour la prestation de services professionnels visant les élections municipales 2021, pour un montant total approximatif 420 927,13 \$ incluant les taxes.

Le contrat sera valide à partir de la date d'adjudication jusqu'à la mise à terme du processus électoral, conformément à la loi.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-14400-419-86032	384 362,57 \$	Élections - Autres professionnels administratifs
04-13493	18 305,16 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	18 259,40 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 19 mars 2021.

Adoptée

CE-2021-195

BAIL COMMERCIAL - 8781435 CANADA INC. - POUR UN LOCAL COMMERCIAL DANS LES GALERIES AYLNER SITUÉ AU 181, RUE PRINCIPALE - DISTRICT ÉLECTORAL DE LUCERNE - GILLES CHAGNON

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau procédera, à l'automne 2021, à la démolition de son édifice situé au 115, rue Principale à Gatineau afin d'en reconstruire un nouveau;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau doit relocaliser ses services municipaux dans des locaux temporaires pour une durée de trois ans et 11 mois;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie 8781435 Canada inc. est propriétaire et locateur du centre d'achats les Galeries Aylmer, situé au 181, rue Principale à Gatineau, Québec, J9H 6A6;

CONSIDÉRANT QU'à l'intérieur du centre d'achats, le locateur possède un local commercial rencontrant les besoins d'espaces identifiés par la Ville pour la relocalisation du centre de services d'Aylmer et pour la bibliothèque Lucy-Faris et que la Ville souhaite louer ce local;

CONSIDÉRANT QU'une proposition de location a déjà été entérinée au comité exécutif, par sa résolution numéro CE-2020-495 du 8 juillet 2020, et que cette résolution constituait un engagement formel de location permettant à la Ville de Gatineau et au locateur d'entreprendre les travaux d'aménagement des locaux pendant la période de rédaction et de révision du bail;

CONSIDÉRANT QUE tous les services municipaux concernés de la Ville de Gatineau ont été consultés et sont favorables à la présente résolution, incluant le Service des biens immobiliers, le centre de services d'Aylmer et le Service des arts, de la culture et des lettres :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- accepte qu'un bail commercial soit signé, entre 8781435 Canada inc., propriétaire et locateur du centre commercial les Galeries Aylmer, situé au 181, rue Principale et la Ville de Gatineau, afin de permettre à la Ville que son centre de services du secteur d'Aylmer et sa bibliothèque Lucy-Faris, puissent occuper un local d'environ 1 308,91 m² situé dans la partie arrière (nord-est) du centre commercial, identifié comme étant l'unité B2-400 (l'ancien cinéma) portant l'adresse 400, boulevard Wilfrid-Lavigne, Gatineau, Québec, J9H 6W7, et ce, selon les principales conditions suivantes :
 - Durée du bail : 3 ans et 11 mois, soit du 1^{er} mai 2021 au 31 mars 2025;
 - Le locataire aura l'option de renouveler le bail pour une période supplémentaire de six mois, aux mêmes prix et conditions;
 - La Ville de Gatineau pourra occuper, pendant la durée du bail et celle de toute période de renouvellement, sans frais supplémentaires, la mezzanine au-dessus des lieux loués, totalisant environ 378 m²;
 - Le loyer brut annuel sera de 366 314 \$ (279,86 \$/m²), soit 30 526,17 \$ par mois plus les taxes applicables, à compter du 1^{er} mai 2021 et comprend la part proportionnelle du locataire au niveau des dépenses d'exploitation ainsi que des taxes municipales et scolaires de l'immeuble, sauf les autres dépenses courantes estimées des lieux loués, dont celles de chauffage, d'électricité et d'air climatisé, qui seront à la charge du locataire;
 - Le locateur effectuera, à ses frais, les travaux de rénovation décrits à l'annexe D du présent bail;
 - Le locateur effectuera également les travaux et les améliorations locatives requis par la Ville dans les lieux loués, aux frais de la Ville de Gatineau;
 - L'entrepreneur choisi par le locateur devra compléter les travaux au plus tard le 30 avril 2021;
 - À la fin des travaux, le locataire devra rembourser au locateur le coût des travaux et améliorations locatives plus les honoraires de supervision de 10 % du coût des travaux. Un remboursement ne dépassant pas 40 % du coût total des travaux, devra être remboursé par le locataire au locateur, avant la fin des travaux, sur présentation des factures équivalentes par le locateur au locataire;
 - Le locataire prendra officiellement possession des lieux loués, à partir du 1^{er} mai 2021;
- autorise le Service des biens immobiliers à effectuer la gestion en bonne et due forme du présent bail en s'assurant du respect des termes et conditions du bail annexé à la présente résolution;
- autorise le trésorier à puiser à même le poste budgétaire numéro 18-19029-004 « Bibliothèque Lucy-Faris » les fonds nécessaires pour couvrir le montant total du loyer brut de 1 622 155,20 \$ (montant imputable) pour donner suite à la présente résolution et à effectuer les écritures comptables.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence la greffière adjointe ou l'assistant-greffière sont autorisés à signer les documents aux fins des présentes.

Un certificat du trésorier a été émis le 19 mars 2021.

Adoptée

CE-2021-196

SOUSSION 2020 SP 422A - LOCATION DE VÉHICULES - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Budget Car inc., 975, boulevard Roméo-Vachon, bureau CT-2, Dorval, Québec, H4Y 1H1, pour le service de location de véhicules, pour un montant approximatif pour une année de 494 628,20 \$ incluant les taxes, en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 19 mars 2021, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

De plus, ce comité autorise le trésorier à prévoir les montants nécessaires au budget 2022 afin de donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 22 mars 2021.

Adoptée

DÉPÔT DE DOCUMENTS

1. Dépôt de la liste des mouvements de personnel syndiqué en vertu du Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau - Période du 1^{er} janvier au 3 février 2021

CE-2021-197

AFFECTATION TEMPORAIRE DE MONSIEUR CARL HALLÉ À UN SURCROÎT DE TRAVAIL À TITRE DE DIRECTEUR - SERVICE DE L'INFORMATIQUE D'UNE DURÉE D'UN AN

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 816 2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, les dépenses en salaire associées à un surcroît de travail de plus de 100 000 \$ doivent être soumises au comité exécutif;

CONSIDÉRANT QUE la dépense accordée à ce surcroît de travail dépassera la somme de 100 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'informatique a été autorisé à combler un surcroît de travail temporaire à titre de directeur du Service de l'informatique pour une période de 12 mois :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'affectation temporaire de monsieur Carl Hallé à titre de directeur du Service de l'informatique pour une période de 12 mois.

Les fonds à cette fin seront pris dans le poste budgétaire du service concerné.

Un certificat du trésorier a été émis le 19 mars 2021.

Adoptée

CE-2021-198

**MANDAT DU SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES - DÉSISTEMENT -
DEMANDE INTRODUCTIVE D'INSTANCE - DOMMAGES SUBIS DANS LE
CADRE DE LA MISE À NIVEAU DES ÉQUIPEMENTS TECHNIQUES ET
SCÉNIQUES À LA SALLE ODYSSEE DE LA MAISON DE LA CULTURE**

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2020-187 du 18 mars 2020, a mandaté le Service des affaires juridiques afin d'intenter les procédures judiciaires contre Go Multi Média inc., A4 Architecture + Design inc. et DLS Construction inc., et ce, relativement à des dommages subis dans le cadre de la mise à niveau des équipements techniques et scéniques à la salle Odyssee de la Maison de la culture;

CONSIDÉRANT QU'il est recommandé de déposer un désistement contre Go Multimédia inc. :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le Service des affaires juridiques à déposer un désistement à l'encontre de Go Multimédia inc. relativement à sa demande introductive d'instance portant le numéro 550-17-011558-200.

Adoptée

CÉDRIC TESSIER
Conseiller et président
Comité exécutif

M^e GENEVIÈVE LEDUC
Greffière
Comité exécutif